

## Activités de voiles et nautiques

**La pratique du char à voile** ou de tout autre engin à roulettes tracté par une voile (speedsail...) ou par un cerf-volant (moutainboard...) est interdite sur tout le territoire de la Réserve Naturelle.

**Navires de plaisance à moteur** : leur circulation est autorisée uniquement dans la zone de navigation de l'anse d'Yffiniac.

Navires de plaisance non motorisés : leur circulation est interdite du 1er octobre au 31 mars, à l'exception de la zone de navigation de l'anse d'Yffiniac.

**La pratique du kite surf**, de la planche à voile ou de tout autre engin flottant mu par une voile ou un cerf-volant, est autorisée dans la zone de navigation de l'anse d'Yffiniac en dehors de la période hivernale, soit du 1er avril au 30 septembre.

## Promeneurs et cavaliers

**La pratique d'activités équestres** est interdite sur le Domaine Public Maritime, 90 minutes avant la pleine mer et 90 minutes après celle-ci (heure de référence au Port du Légué). Elle ne peut pas être pratiquée sur les parties végétalisées de la Réserve Naturelle.

**Les sports de plage dont le cerf-volant**, sont limités aux plages du Valais, de Lermot, Bon Abri, Grandville, Saint-Maurice, Béliard, l'Hôtellerie et Saint-Guimond à moins de 200m de la côte et sont autorisés du 1er avril au 30 septembre.

**Les drones sont interdits** dans tout le périmètre de la réserve naturelle.

**Les chiens** sont interdits dans les zones de protection renforcée et sur les dunes de Bon Abri. Les chiens doivent être tenu en laisse sur le GR 34. Les chiens sont autorisés sur l'estran uniquement tenus en laisse.

## CONTACT

Réserve Naturelle de la baie de Saint-Brieuc

Site de l'étoile  
22120 Hillion

02.96.32.31.40  
rn.saintbrieuc@espaces-naturels.fr  
www.reservebaiedesaintbrieuc.com

## FICHE D'IDENTITÉ

Superficie officielle : 1140 ha

Date de création : 1998

Département : Côtes-d'Armor

### Quelques chiffres :

Nombres d'oiseaux max. (hiver): 35 000

Limicoles : 36 espèces répertoriées

Anatidés : 35 espèces répertoriées

Laridés : 9 espèces



DÉCOUVRIR

Les sports sur la  
réserve naturelle



© Alain Ponsoero – Estran de Morieux

